COVER MESSAGE TO OFA CAPITAL GUIDE

Good day,

The purpose of this message is to share an important resource with you related to implementation of the capital funding commitment under the *Final Agreement on Long-Term Reform of the First Nations Child and Family Services Program in Ontario* (or the "Ontario Final Agreement"). Under the Ontario Final Agreement, $439 million is available over eight years (May 29, 2026, to March 31, 2034) for the purchase or construction of FNCFS assets.

The attached "*First Nations Child and Family Services Capital Implementation Guide: To Support the Ontario Final Agreement"* is a guidance document co-developed by Chiefs of Ontario ("COO"), Nishnawbe Aski Nation ("NAN"), and Indigenous Services Canada ("ISC") to support Ontario First Nations and First Nation Child and Family Services (FNCFS) service providers with information on how to access capital funding for their FNCFS service delivery needs under the Ontario Final Agreement.

The Guide is intended as a user-friendly, evergreen guidance document that details the Ontario Final Agreement capital approach, including:

- How First Nations and FNCFS service providers can submit capital funding requests;
- The approval and administration process for capital projects;
- Eligibility criteria for activities, assets, and expenses;
- The stages of the capital project lifecycle; and
- Reporting requirements.

The Guide is based on elements of the *FNCFS and Jordan's Principle Capital Delivery Guide* and the Capital Facilities and Maintenance Program (CFMP), under which OFA capital funding will be administered.

Please note that the French version of the Guide will follow.

If you have any questions related to this Guide, please reach out to: immobilisation-edon-onfa-capital@sac-isc.gc.ca.

(La version française suit / French version follows)

Bonjour,

Le présent message vise à vous transmettre une ressource importante concernant la mise en œuvre de l'engagement en matière de financement des immobilisations prévu dans l'*Entente définitive sur la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en Ontario* (ci-après, l'« Entente définitive de l'Ontario »). En vertu de cette entente, une somme de 439 millions de

dollars est disponible sur une période de huit ans (du 29 mai 2026 au 31 mars 2034) pour l'achat ou la construction d'immobilisations destinées aux SEFPN.

Le document ci-joint, intitulé *Guide de mise en œuvre du financement des immobilisations des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations : à l'appui de l'Entente définitive de l'Ontario*, est un document d'orientation élaboré conjointement par les Chiefs of Ontario (« COO »), la Nishnawbe Aski Nation (« NAN ») et Services aux Autochtones Canada (« SAC »). Il vise à fournir aux Premières Nations de l'Ontario et aux fournisseurs de services des SEFPN des renseignements sur la façon d'accéder au financement des immobilisations pour répondre à leurs besoins liés à la prestation des services dans le cadre de l'Entente définitive de l'Ontario.

Le Guide se veut un document d'orientation convivial et évolutif qui présente l'approche de financement des immobilisations prévue dans l'Entente définitive de l'Ontario, notamment :

- la façon dont les Premières Nations et les fournisseurs de services des SEFPN peuvent soumettre des demandes de financement des immobilisations;
- le processus d'approbation et d'administration des projets d'immobilisations;
- les critères d'admissibilité relatifs aux activités, aux immobilisations et aux dépenses;
- les différentes étapes du cycle de vie d'un projet d'immobilisations;
- les exigences en matière de rapports.

Le Guide s'appuie sur certains éléments du *Guide sur la prestation des immobilisations du programme des SEFPN* ainsi que sur le Programme d'immobilisations et d'entretien (PIE), dans le cadre duquel le financement des immobilisations prévu dans l'Entente définitive de l'Ontario sera administré.

Veuillez noter que la version française du Guide suivra.

Pour toute question concernant ce Guide, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante : immobilisation-edon-onfa-capital@sac-isc.gc.ca.
